

Le rôle du référent

Dans la conception de la MPEJ, le référent est la personne de référence qui devient l'interlocuteur principal du parent accompagné et qui assure le suivi de sa situation. Il constitue un point de contact privilégié tout au long de l'accompagnement et veille à assurer une certaine continuité dans le suivi du dossier.

Son rôle consiste notamment à écouter et comprendre la situation familiale et institutionnelle, à prendre connaissance des éléments du dossier et de son évolution, ainsi qu'à analyser les documents transmis par le parent. Le référent peut également contribuer à clarifier les différentes problématiques rencontrées, à structurer les démarches et les demandes et, lorsque cela entre dans le cadre du mandat confié à la MPEJ, à faciliter les échanges avec les différentes institutions et intervenants/es concernées.

Le référent peut ainsi, selon les besoins de la situation et dans les limites de son mandat :

- Être l'interlocuteur privilégié du parent accompagné ;
- Connaître et suivre le dossier ainsi que son évolution ;
- Écouter et comprendre la situation familiale, sociale et institutionnelle ;
- Examiner et analyser les documents transmis par le parent ;
- Aider à clarifier les problématiques rencontrées ;
- Contribuer à structurer les démarches et les demandes ;
- Faciliter les échanges avec les institutions et intervenants/es lorsque cela entre dans le cadre du mandat ;
- Transmettre ou recevoir des documents et des informations au nom du parent lorsqu'il dispose d'un mandat à cet effet ;
- Orienter le parent vers les compétences appropriées, notamment juridiques, lorsque la situation le nécessite ;
- Assurer une continuité dans l'accompagnement, afin d'éviter au parent de devoir constamment réexpliquer l'ensemble de sa situation.

Droits et Devoirs de la MPEJ prévoit par ailleurs que, sur la base d'un mandat écrit et signé, l'association peut accompagner un parent dans ses démarches, poser des questions, demander des clarifications, transmettre ou recevoir des documents et intervenir en qualité de représentant mandaté dans le cadre de démarches administratives, sociales ou judiciaires.

Comité MPEJ